



Guéret, le mercredi 4 janvier 2017

Communiqué de presse

Incendie criminel de la ferme d'élevage des Millevaches

Suite à l'incendie criminel qui a frappé la ferme d'élevage des Millevaches et comme Monsieur le Premier Ministre l'a fait ce matin, le Préfet de la Creuse tient à assurer la « SAS Alliance Millevaches », les éleveurs, les élus et l'ensemble du monde agricole creusois, du soutien des services de l'État sur cette ferme d'élevage.

Il est indéniable que la campagne d'opposition systématique dont a fait l'objet cette exploitation n'a fait qu'attiser les passions qui ont conduit au recours inacceptable à la violence constatée le 22 décembre 2016.

À ce propos, il rappelle que, contrairement aux dires de certains, du point de vue de la réglementation ICPE, le centre d'élevage est une installation classée soumise à autorisation pour laquelle des consultations publiques ont déjà eu lieu.

Elle a fait l'objet d'une procédure incluant une étude d'impact, d'une enquête publique et d'un rapport avec avis de l'inspection des installations classées qui n'ont suscité aucune remarque négative en opposition.

A l'issue de cette procédure, un arrêté d'autorisation d'exploiter a été délivré le 8 janvier 2013. Cet arrêté n'a alors fait l'objet d'aucun recours.

Ce centre respecte donc l'ensemble des législations françaises et européennes opposables et fonctionne en toute légalité.

Contact Presse : Jean-François RENGEAR Tél 05.55.51.58.95
Préfecture de la Creuse - Place Louis Lacrocq - B.P. 79 - 23011 Guéret Cedex
Tel : 0810 01 23 23 - Fax : 05.55.52.48.61 - www.creuse.gouv.fr



Préfet de la Creuse



Préfet 23